

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le **lundi 16 décembre 2024, à 18h15, à la salle municipale** et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #6 - Étienne Ménard

Est/sont absents:
Siège #5 - Samuel Larochelle

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale, assure le secrétariat.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 18h15.

20-12-24

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER
- 4 - ANNULATION DE RÉOLUTIONS
- 5 - Demande au Fonds Signature innovation : Les Etchemins, région naturelle aux mille et un panoramas -Jardin entre ciel et terre
- 6 - AFFECTATION DE FONDS RÉSERVÉS
 - 6.1 - Fonds réservé - embellissement
 - 6.2 - Fonds réservés Coeurs villageois
 - 6.3 - Fonds réservés développement - modification de la résolution 18-02-24
- 7 - Demande de déneigement sporadique du rang St-Léon
- 8 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION & TARIF POUR TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU MUNICIPAUX
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

21-12-24

3 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 76 140,80\$, pour le mois de décembre 2024 à ce jour sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Stéphanie Lamontagne,
Directrice générale et greffière-trésorière

22-12-24

4 - ANNULATION DE RÉSOLUTIONS

ATTENDU QUE certaines résolutions avaient été adoptées par le conseil en février 2024, afin de transférer les surplus sur ce qui avait été prévu au budget pour certains postes;

ATTENDU QU'après adoption des états financiers, aucun surplus n'était disponible.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ANNULER les résolutions 23-02-24, 24-02-24 et 25-02-24 et d'en faire mention en marge du procès-verbal concerné.

ADOPTÉE

23-12-24

5 - Demande au Fonds Signature innovation : Les Etchemins, région naturelle aux mille et un panoramas -Jardin entre ciel et terre

RÉSOLUTION : 23-12-24- Demande au Fonds Signature innovation : Les Etchemins, région naturelle aux mille et un panoramas - Jardin entre ciel et terre

CONSIDÉRANT QUE l'un des plus beaux points d'intérêts naturels de Saint-Magloire est le Jardin entre ciel et terre sur le rang du Lac, de par sa position en altitude permettant une vue panoramique exceptionnelle;

CONSIDÉRANT QU'un jardin de plantes médicinales avait été créé à cet endroit il y a plus de 10 ans et que, malgré la bonne volonté des bénévoles, plusieurs de ces plantes ont envahi les voisines et qu'un gros travail de réaménagement est à faire;

CONSIDÉRANT QUE certaines plantes médicinales sont perçues comme de la mauvaise herbe par les néophytes et que cela peut nuire en partie à l'appréciation du site;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles souhaitent préserver le volet médicinal du jardin, en y intégrant des végétaux plus attrayants;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles ont le souci de contribuer à la préservation des insectes pollinisateurs et des papillons, dont plusieurs sont menacés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de bénévoles du jardin souhaite que ce lieu en devienne un intergénérationnel et que les enfants, parents et grands-parents y participent;

CONSIDÉRANT QUE le jardin est la porte d'entrée des Sentiers les verts boisés où plusieurs activités se tiennent pendant les 4 saisons (jeux d'hébertisme dès le printemps, randonnées et jeu d'évasion en été, parcours effrayant pour l'Halloween, sortie de raquettes nocturne en février etc.)

CONSIDÉRANT QU'afin d'offrir plus d'emplacements de détente et de favoriser encore plus l'accès au site sur les 4 saisons, il serait requis d'ajouter certains éléments comme du mobilier fixe, des tuiles, de l'éclairage vers le sentier en forêt, etc.;

CONSIDÉRANT QUE tant les visiteurs que les citoyens auraient avantage à ce que ces installations soient réalisées,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay, appuyé par Anne-Marie Beaudry, et résolu à l'unanimité :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au montant de 51 640,31 \$ auprès de la MRC des Etchemins dans le cadre de l'appel à projets : Les Etchemins, région naturelle aux mille et un panoramas. Cette enveloppe financière est rendue disponible grâce à l'entente conclue entre la MRC des Etchemins et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FFR).

QUE ce projet soit préparé en corrélation avec la démarche faite par les bénévoles du jardin Entre ciel et terre qui a été présentée au conseil.

QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu, le tout en respectant le montage financier proposé.

QUE la directrice générale, madame Stéphanie Lamontagne, ou son adjointe, madame Pascale Dérap, soit autorisée à signer le formulaire de demande, le montage financier, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC des Etchemins, ainsi que tout autre document qui sera jugé utile ou nécessaire aux fins de l'obtention de cette aide financière.

ADOPTÉE

6 - AFFECTATION DE FONDS RÉSERVÉS

24-12-24

6.1 - Fonds réservé - embellissement

Anne-Marie Beaudry avise l'assemblée qu'elle se retire des discussions et prise de décision en raison de conflit d'intérêts.

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ANNULER la résolution numéro 26-02-24 puisqu'il a été impossible d'y donner suite en raison du déficit budgétaire de l'année 2023;

D'AFFECTER une somme de 1000\$ provenant du fonds réservé Embellissement aux dépenses effectuées en 2024 pour les fins de l'embellissement de la Municipalité au poste 02-629-00-629.

ADOPTÉE

25-12-24

6.2 - Fonds réservés Coeurs villageois

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AFFECTER une somme de 3500\$ provenant des fonds réservés Coeurs villageois aux dépenses effectuées en 2024 pour les fins de promotion du village et publicité au poste 02-620-00-340.

ADOPTÉE

26-12-24

6.3 - Fonds réservés développement - modification de la résolution 18-02-24

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE MODIFIER la résolution 18-02-24 adoptée par le Conseil relativement à l'étude environnementale de site Phase 1 pour ajouter que les frais relatifs à celle-ci seront payés à même le fonds réservé pour le développement.

ADOPTÉE

27-12-24

7 - Demande de déneigement sporadique du rang St-Léon

ATTENDU QU'une demande de déneigement sporadique du rang St-Léon a été faite par le Groupement Forestier Bellechasse-Lévis pour les fins d'une opération forestière et ce, jusqu'au 15 janvier 2025.

ATTENDU QUE la seule voie de sortie de ce chantier, qui est situé à 2,5km de la 281, est via le rang St-Léon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la demande qui a été faite pour déneiger sporadiquement une portion de 2,5km du rang St-Léon, même si le délai est dépassé, puisqu'il s'agit d'un chantier forestier.

D'AVISER le demandeur que pour l'avenir, toute demande faite pour du déneigement de rangs que la Municipalité a choisi de ne pas entretenir devra être faite au plus tard le 31 octobre pour l'hiver qui arrive, à défaut de quoi elle sera refusée car cela impacte sur les prévisions budgétaires.

D'AVISER le demandeur que puisqu'il s'agit de déneigement sporadique, celui-ci est effectué après tout le déneigement régulier et qu'il devra en informer ses transporteurs, le déneigement n'étant pas autorisé par quiconque autre que la compagnie de déneigement mandatée par la Municipalité.

D'INTERDIRE les transports forestiers sur le rang St-Léon en période de doux temps, à défaut de quoi tout dommage leur sera facturé.

ADOPTÉE

8 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION & TARIF POUR TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU MUNICIPAUX

Avis de motion du règlement n° 382-25 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION & TARIF POUR TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU MUNICIPAUX

Je, soussignée, Anne-Marie Beaudry, conseillère, donne avis de motion que le règlement # 382-25 ayant pour objet de décréter le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2025 ainsi que les conditions de leur perception & tarif pour travaux sur les cours d'eau municipaux, sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Un projet de ce règlement est déposé à la présente séance.

Anne-Marie Beaudry, conseillère

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

28-12- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE
24

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 18h26.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Stéphanie Lamontagne
Dir. Générale.et greffière-trés.